



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUVEZET

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
004-210400255-DE_2026_031-DE
A G E D I

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants: 11

Vote(s) pour :11

Vote(s) contre :0

Abstention(s) : 0

*vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Gilles
BARTOLINI,*

Présents : Gilles BARTOLINI, Elodie BAQUIER, Eric CASA, René
SALMIERI, Anne-Marie GIAGHEDDU, Sandra DAVID, Gilles
GERARD, Vitor DE SA MONTEIRO, Sonia BONNET, Philippe
PAUL, Alice TROTABAS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Alice TROTABAS

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2026 - DE_2026_031

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2026.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la pièce annexée à la présente délibération,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 avril 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Gilles BARTOLINI



